

Maisons-Alfort, le 6 décembre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de renouvellement d'autorisation transitoire  
de mise sur le marché du produit biocide INDALCID  
AMM N°8500496**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **INDAL SA** de demande de renouvellement d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **INDALCID (AMM N°8500496)**, et son avis est requis.

*Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.*

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide INDALCID.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit INDALCID est un biocide de type 4 composé de 29,3 g/L de peroxyde d'hydrogène se présentant sous la forme liquide.

Le peroxyde d'hydrogène est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	peroxyde d'hydrogène
N°CAS :	7722-84-1
Type de produit :	4

### CONSIDERANT

- Que le produit INDALCID dispose de l'autorisation transitoire de mise sur le marché n°8500496 en cours de validité au moment du dépôt du dossier de demande de renouvellement ;
- Considérant l'ajournement de la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du comité d'homologation de la DGAI en date du 2/02/2007 et la demande de compléments d'information dudit comité.

- Qu'aucun élément n'a été fourni en réponse à la demande de compléments de l'Anses du 20/04/2012 et la relance du 12/11/2012.

Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour ;

**L'Anses émet un avis défavorable au renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché, n°20050692, du produit INDALCID, dé tenue par INDAL SA.**

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : renouvellement, peroxyde d'hydrogène, TP4

Annexe 1

Liste des usages revendiqués pour le produit INDALCID

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
liquide	peroxyde d'hydrogène	29.3 g/L

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications	Avis
50991230	MATERIEL TRANSPORT ANIMAUX DOMESTIQUES * TRAIT. BACTERICIDE	-	-	Défavorable
50992230	ANIMAUX DOMESTIQUES * MATERIEL TRANSPORT NOURRITURE * TRAIT. BACTERICIDE	-	-	Défavorable
50994130	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.A) * TRAIT. BACTERICIDE	-	-	Défavorable
50994330	MATERIEL DE LAITERIE * TRAIT. BACTERICIDE	-	-	Défavorable
50994230	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.A) * TRAIT. BACTERICIDE	-	-	Défavorable